Executive Summary

Province of New Brunswick

Independent Review of the Province's Financial Position

December 2006

Grant Thornton

Executive Summary

Terms of Reference

On October 3, 2006 the new government for the Province of New Brunswick was sworn in. Grant Thornton LLP was engaged October 11, 2006 by the Province of New Brunswick to independently review, comment and make recommendations regarding:

1. the difference in projected revenues, spending and fiscal results to year end when compared to the 2006-07 Main Estimates; including provision for losses in loans and advances portfolios;
2. the Province's adoption of the CICA Public Sector Accounting Board (PSAB) accounting for Tangible Capital Assets and the future implications of this approach with respect to Net Debt and debt obligations;
3. an estimate of the Province's future obligations including the twinning of the Trans-Canada Highway (Longs Creek to Grand Falls);
4. the current and future impact on the Province's fiscal situation as a result of the decision to cap electric power rate increases at 8% in the current year and what would result should this cap be continued in future years;
5. the future impact of the Province's finances and ongoing relationship with NB Investment Management Corporation (NBIMC), NB Liquor Corporation (ANBL), and NB Power;
6. the Province's relationship and funding of nursing homes including any future obligations for construction and renovation projects;
7. the funding status of public sector pension plans;
8. the accounting for retirement allowances excluding pension plans;
9. the repetitive nature and cause of Regional Health Authority deficits; and
10. the repetitive nature and cause of Out of Province Hospital Payment deficits.

The objective of the review is to provide the Province with an overview of its financial position for the current fiscal year and to identify the fiscal implications of the Province's current programs and commitments for future fiscal years. This information will provide the basis from which the Province can make decisions about the introduction and management of programs to meet its fiscal and program objectives.

Nature of Review

This is an independent review, as specified by the Terms of Reference provided by the Province of New Brunswick, and is not an audit or review engagement as defined by the Handbook of the Canadian Institute of Chartered Accountants.

The independent review consisted primarily of interviews, document reviews and analyses and discussions. As such, Grant Thornton has made no attempt to assess the financial viability of any individual entity. Grant Thornton made inquiries of senior officials of the Province of New Brunswick and related entities as to the financial condition of Government and its agencies to November 30, 2006 and has relied on those discussions.

Acknowledgements

We would like to acknowledge the participation and assistance provided by representatives of the Province, New Brunswick Power, New Brunswick Investment Management Corporation, New Brunswick Liquor Corporation and the Regional Health Authorities throughout this review. Management and staff from these organizations were very helpful and thorough in providing information and in preparing analytical reports in support of the independent review.

The Deputy Minister of Finance and the Comptroller have provided written assurance that, to the best of their knowledge, all requested data and information has been provided for our consideration.

Current and Future Fiscal Position

Based on available information, the forecast fiscal results for 2006-07 are a **forecast deficit of $17.6 million** and a **forecast increase in net debt of $156.7 million**. Like all forecasts, this forecast is subject to change based on changes to assumptions. This forecast will also change based on decisions about implementation of some **$60.7 million of announced programs** and a range of other items where new information has been received or additional information is required.

Historical expenditure trends, and the implications of previous decisions about new or revised programs will create fiscal pressures for the Province beyond 2006-07. Based on available information, the Province will need to manage net expenditure pressures, excluding incremental public debt charges, in addition to current year spending, as outlined below.

	2007-08	2008-09	2009-10
Net expenditure pressures compared to 2006-07	**$300 to $416 million**	**$548 to $719million**	**$573 to $773 million**

Given these net expenditure pressures, the Province will need to address fiscal pressures related to:

- the increasing investment in assets that resulted from capital acquisitions and future commitments for new highway projects;
- potential deficits at NB Power resulting from the decision to cap the 2006-07 domestic power rate increases at 8% may result in tax payers funding NB Power costs along with the possibility that NB Power could cease to be considered self-sustaining;
- the increasing financial reliance of nursing homes on Provincial funding;
- changes to pension plan costs and funding requirements primarily influenced by economic and demographic changes as well as the need to meet legislated special payment requirements when certain pension plans are not fully funded;
- the recurring deficits for Regional Health Authorities and for Out of Province Hospital Payments; and
- constrained increases in tax and other revenues.

Net Debt

The change to Tangible Capital Asset accounting since 2004 results in spreading the costs of major investments in infrastructure (such as highways and buildings) over the useful life of the asset but the impact on Net Debt continues to be reflected in the year the province constructs or acquires the asset.

It should be noted the Province must plan for the pending impact on Net Debt of large projects such as the twinning of the Trans-Canada Highway including Longs Creek to Grand Falls ($409 million in 2007-08); projects under the Canada-New Brunswick Highway Improvement agreement (provincial share of $200 million from 2007 – 2017); and large capital projects currently under construction by the Department of Supply and Services ($218 million from 2006 – 2009).

Under the former accounting policy, where the annual surplus or deficit of the Province was essentially equivalent to the change in net debt, the Province's financial performance was primarily discussed in terms of its surplus or deficit. Because the new accounting policy for Tangible Capital Assets creates a difference between the surplus or deficit and the change in net debt, it is now important to consider both measures in assessing the financial performance of the Province.

Forecast for 2006-07

The Main Estimates tabled on March 28, 2006 included a planned surplus of **$22.2** million and an increase in net debt of **$87.0** million. This planned surplus was significantly less than the actual surplus of **$243.7** million realized in 2005-06.

Based on actual expenditures and revenues to date, decisions taken subsequent to the approval of the Main Estimates and projections about expenditures and revenues to March 31, 2007, before considering risks and uncertainties, the Province is forecasting a deficit of **$17.6** million and an increase in net debt of **$156.7** million.

Table 1 – Summary of Estimates and Forecast Fiscal Results

(in millions of dollars)

	2006-07 Main Estimates	2006-07 Forecast	2006-07 Variance
Surplus (Deficit)	**$ 22.2**	**$ (17.6)**	**$ (39.8)**
Adjustments for Tangible Capital Assets	$ (109.2)	$ (139.1)	$ (29.9)
(Increase) Decrease in Net Debt	**$ (87.0)**	**$ (156.7)**	**$ (69.7)**

Financial forecasts are based on assumptions about future events and circumstances and actual events and circumstances may vary from these assumptions. As a result, the actual fiscal results and financial position of the Province at March 31, 2007 may vary from the forecast position shown here.

In addition, there are two significant sources of uncertainty related to the 2006-07 forecast which could cause the forecast deficit to change:

- approximately **$60.7** million in costs associated with Government program announcements where the programs have not yet been formally introduced; and
- uncertainty related to new information received since the forecast was prepared.

Government Announcements

The following new programs or changes to existing programs have been announced, but formal decisions about the introduction of these programs have not yet been made or are in progress. Should these new programs be introduced in the current fiscal year, costs associated with these programs could have a further impact on the fiscal results for 2006-07. The total estimated cost of these announced programs outlined below is **$60.7** million.

MacKay Report	$7.5m
Energy Efficiency Rebates	$20.0m
Saint John Harbour Clean Up	$29.3m
Saint John to Digby Ferry	$2.0m
Inquiry into Orimulsion	$1.0m
Student Loans – eligibility changes	No estimate known at this time
Debt Servicing Costs associated with the announced programs	$0.9m

New Information

Since the forecast for 2006-07 was prepared in October, 2006, new information has been received or additional information is required related to the following items.

Expired Collective Agreements – four expired collective agreements remain outstanding.

Federal Trust Funds – there is $68.9 million in Federal Trust funds that the Province can draw down based on the introduction of programs or initiatives within the parameters of these trust funds. It is anticipated that any new program costs would be off-set by revenues from the Federal Trust funds.

Provisions for Student Loans - as of September 30, 2006 there were $35 million in default student loans and since then, the total defaulted accounts balance has been growing by approximately $840,000 per month. As a result, the loan provision of $12.4 million for 2006-07 may need to be adjusted.

Department of Education Receivables – there are accounts receivable of $33 million against which a $22.5 million provision has been made. The adequacy of this provision may need to be adjusted.

Pension Plan deficiencies in Nursing Homes – recent actuarial reviews have identified funding deficiencies for three nursing home pension plans which the Superintendent of Pensions has ordered to be addressed. The nursing homes are appealing the order. The Province is not legally liable for these, however, given the reliance of nursing homes on funding from the Province, this could have an impact on the Province's fiscal position.

Nursing Home funding policies – the Province's introduction of the announced increases in the comfort and clothing allowance could result in $3.8 million of additional costs.

Outbreak of Pandemic Flu – while measures have been taken to prepare for a potential outbreak, if such an outbreak were to occur, it could have fiscal implications for the Province.

Pension Valuations – there are actuarial valuations outstanding for certain provincial pension plans, the results of which could impact the fiscal results of the Province.

Retirement Allowance Benefits – a recent actuarial valuation identified an $80 million increase in the estimated liability related to the retirement allowance benefits program. The impact on the fiscal results for 2006-07 will depend on the accounting treatment adopted for this new estimate.

Fiscal Responsibility and Balanced Budget Act

The Fiscal Responsibility and Balanced Budget Act indicates that it is the objective of the government that total expenses not exceed total revenues for the period commencing April 1, 2004 and ending March 31, 2007. The forecast cumulative surplus since April 1, 2004, before considering risks and uncertainties, is **$464.8 million.** The Province will therefore remain in compliance with the Fiscal Responsibility and Balanced Budget legislation unless changes to the forecast exceed this amount.

Table 2 – Cumulative Surplus

(in millions of dollars)

	Actual 2004-05	Actual 2005-06	Forecast 2006-07
Surplus (Deficit)	$ 242.2	$ 240.2	$ (17.6)
Cumulative Surplus - Beginning of the Year	$ -	$ 242.2	$ 482.4
Cumulative Surplus - End of the Year	**$ 242.2**	**$ 482.4**	**$ 464.8**

The Fiscal Responsibility and Balanced Budget Act also indicates that it is the objective of the government that, at the end of each fiscal period, the ratio of net debt to GDP will be less than at the end of the previous fiscal period.

Given the forecasted **$156.7** increase in net debt, it is important for the Province to consider the forecast ratio of net debt to GDP for 2006-07 to ensure compliance with the legislation.

Implications beyond 2006-07

The fiscal results and financial position of the Province beyond 2006-07 will be determined primarily by historical expenditure trends and previous decisions about programs and services. The resulting net expenditure pressures, over and above the current year forecast, are shown below. These amounts do not include incremental public debt charges related to funding these net expenditure pressures.

Table 3 – Net Expenditure Pressures Compared to 2006-07
(in millions of dollars)

	2007-08	*2008-09*	*2009-10*
Hospital Services costs typically increase by 7-10% annually	$70 - $100	$145 - $210	$230 - $341
Medicare costs have been growing in New Brunswick at an average of 8.8% per year	$30 - $40	$65 - $85	$100 - $130
Prescription drugs spending has grown nationally at between 10% and 11%	$14 - $15	$29 - $32	$46 - $51
Family and Community Services Program costs excluding policy changes increase at 1.5% annually	$12 - $13	$24 - $27	$37 - $41
Wage increases have typically been $40-$50 million annually	$40 - $50	$80 - $100	$120 - $150
Estimated tax revenue growth before tax reductions	($80 - $90)	($180-$210)	($300-$330)
Estimated value of announced tax reductions	$80 - $90	$100 - $110	$140 - $150
Changes to Federal Equalization Formula will also result in minimal revenue growth	-	($30 - $50)	($60 - $100)
Anticipated reductions to Federal Conditional Grants	$30 - $35	$45 - $50	$60 - $65
Reinstatement of Grant to Maritime Provinces Higher Education Commission	$60	$60	$60
Amortization of the $409 million section of the Trans-Canada Highway	$8 - $9	$8 - $9	$8 - $9
The impact of the 8% rate increase cap for NB Power could cause an annual loss	$0 - $46	$0 - $46	$0 - $46
Acquisition of alternate sources of power during the Point Lepreau shut down	-	$140 - $180	$70 - $90
Funding policy changes for nursing homes will result in incremental costs	$30 - $40	$50 - $55	$50 - $55
Funding for nursing homes construction projects will result in incremental costs	$6 - $8	$12 - $15	$12 - $15
Total Net Expenditure Pressure	**$300 - $416**	**$548 - $719**	**$573 - $773**

Other Fiscal Pressures

In addition to the net expenditure pressures described above, the Province will need to manage the following fiscal pressures going forward.

Tangible Capital Asset Accounting

Since the Province began capitalizing its asset acquisitions in 2004, the Province's tangible capital asset acquisitions have exceeded amortization expenses by **$340.8 million**. This has resulted in incremental amortization expenses of **$6 million to $8 million.**

In addition:

- the Province will acquire a **$409 million** new section of the Trans-Canada Highway (Longs Creek to Grand Falls) on November 1, 2007;
- on October 2, 2006 the Province entered into a Memorandum of Understanding with the Federal Government to cost-share in an additional **$400 million (provincial share $200 million)** of highway construction; and
- the Department of Supply and Services is currently managing capital projects totalling approximately $218 million on behalf of various government departments.

This growing asset base reduces the Province's flexibility to make annual decisions about the allocation of fiscal resources.

Cap on NB Power's Domestic Rate Increase

The decision to cap domestic rate increases to 8% may have created a deficit where future domestic power rates will not cover NB Power's cost structure. If this were to result in NB Power incurring a loss, this loss would accrue to the Province through New Brunswick Electric Finance Corporation, essentially resulting in tax payers, rather than rate payers, funding NB Power's costs.

Over the long term, if NB Power were not able to cover its operating and debt financing costs as a result of a structural deficit, it may no longer be considered a self-sustaining entity. If this were the case, the assets and debt of NB Power would need to be consolidated onto the Province's financial statements, increasing the Province's net debt.

Increasing funding for Nursing Homes

Approximately half of the province's 62 nursing homes have accumulated operating deficits.

Recent changes to nursing home funding polices and the approval of 12 capital projects will increase the proportion of funding that nursing homes receive from the Province from 65% to 85%. While nursing homes are not currently a Provincial responsibility, this increasing reliance

on Provincial funding could result in a change in the Province's accounting treatment for nursing homes such that the Province would need to recognize the assets and liabilities of nursing homes on its financial statements.

Trends related to Pension Valuations

Trends such as increased life expectancy, lower discount rates, and early retirements along with changes to current pension plans could increase the Province's liabilities related to pension plans.

Three of the Province's pension plans, the Public Service Superannuation Plan (PSSA), the Teachers Pension Plan (TPA) and the Judges Pension Act, have a legislative requirement to make special payments to ensure the plans are fully funded. Special payments were resumed in fiscal 2004 and the PSSA and TPA are now 92.1% and 95.6% funded respectively. The Province should continue to monitor the funding ratios for these plans and adjust payments as required to ensure that the plans are adequately funded.

Recurring Deficits in the Regional Health Authorities

As shown in Figure 1 below, actual spending on Hospital Services and Mental Health Services, the two largest RHA programs, have exceeded budgets over at least the past 6 years. Budgets for these programs have not been established to reflect the 6.5% historical annual increase over prior year spending. As a result, RHA's carry forward a cost structure that exceeds their allocated funding.

Figure 1 - Comparison of Hospital Services and Mental Health Estimates and Actuals

(in thousands of dollars)

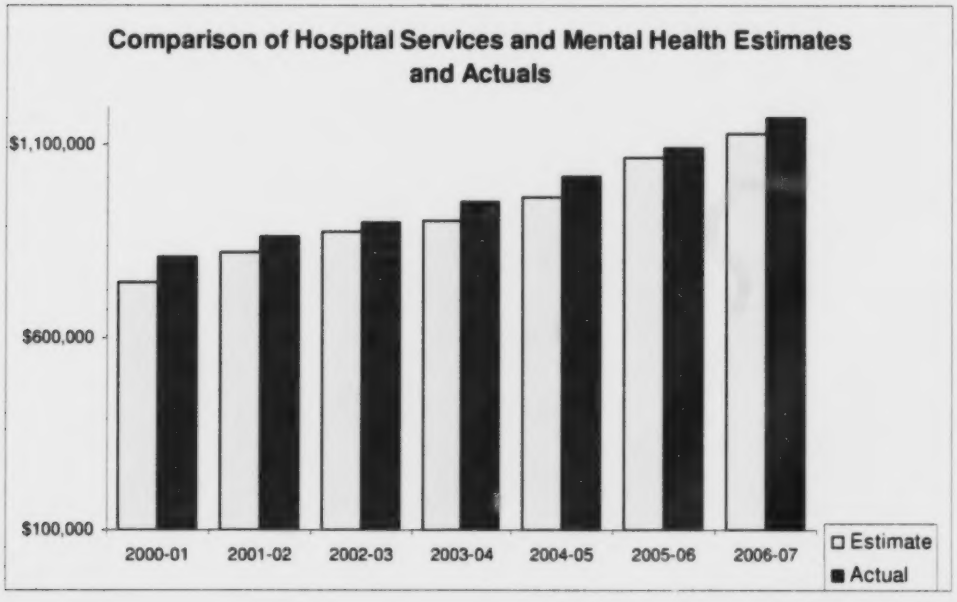

In addition, recurring deficits at the RHAs are attributable to following causes:

- RHA budget targets are not supported by assumptions of activity or workload;
- RHAs do not submit action plans to the Department of Health to address differences between target funding and requested funding;
- RHA internal budgets exceed Department of Health funding targets;
- RHA business plans are not approved by the Department of Health;
- RHA funding approvals are not received until 1/3 of the fiscal year is complete;
- Multi-year funding approval or direction is not provided;
- No in-year direction is provided; and
- RHA deficits are funded at year end in the form of working capital grants but the funding base adjustment is delayed.

Recurring Deficits for Out of Province Hospital Payments

Actual expenditures for Out of Province Hospital payments increased by a total $22.8 million between 2001-02 and 2005-06 or an average of $5.7 million annually. In percentage terms, this represents growth of between 5.8% and 32.5% annually. Rates for Out of Province Hospital Payments are set by a national committee or by the hospital providing services.

As shown in Figure 2, the Estimates for Out of Province Hospital Payments have typically been increasing annually but have not been increased in comparison to prior year actual spending. For 2006-07, the Main Estimates established a funding level for Out of Province Hospital Payments that was lower than actual costs for 2005-06. The estimates for Out of Province Hospital Payments are not supported by any assumptions about referral patterns or volumes of activity to provide the basis for establishing estimates.

As a result, the Department of Health has incurred deficits related to Out of Province Hospital Payments for the past five years.

Figure 2 - Comparison of Out of Province Hospital Payments Estimates and Actuals

(in thousands of dollars)

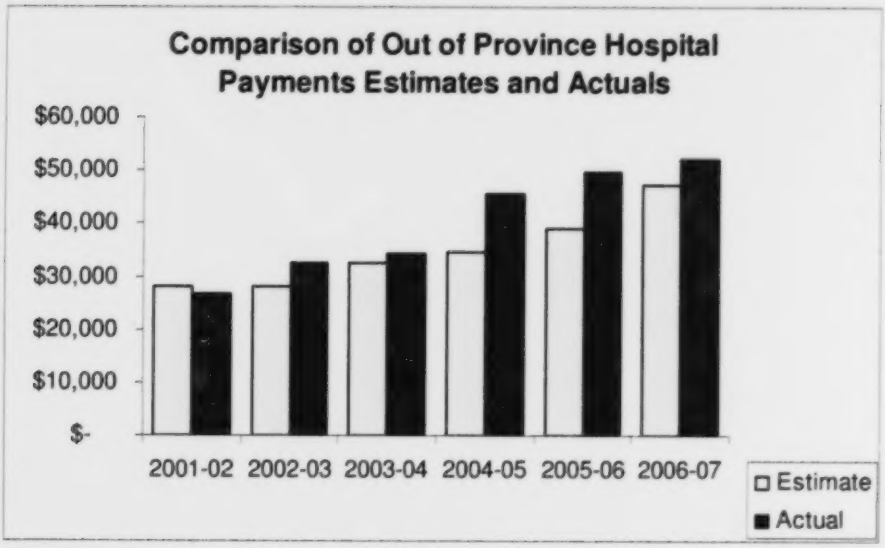

Recommendations

The terms of reference provided by the Province for this independent review requested recommendations based on the results of the review. The recommendations resulting from this review are provided below.

Loans and Provisions

1 The Province should ensure that an effective collection system for default student loan accounts is put in place as soon as possible to minimize future student loan losses.

Tangible Capital Assets

2 The Province should consider developing a long-term capital acquisition or management plan to provide guidance on annual capital acquisitions and to ensure changes to net debt related to capital acquisitions do not exceed planned levels.

3 The Province should review the current Tangible Capital Asset accounting policies of all entities within the Government Reporting Entity and assess the reasonableness and consistency of amortization rates, capital thresholds and identified asset classes.

4 The Province should evaluate the appropriateness of its amortization rates and capitalization thresholds based on a reasonable period of actual experience and based on the experience of other comparable provinces. This review should consider whether amortization rates appropriately reflect the useful life of the Province's assets and if the corresponding amortization expenses appropriately reflect the consumption of assets in the delivery of services.

5 The Province should continue to monitor evolving guidance from PSAB with respect to Tangible Capital Asset accounting to allow it to plan and manage Tangible Capital Assets appropriately.

Governance

6 The Province should review its overall governance of NB Power and eliminate the perceived inconsistency between its intended policy to have NB Power operate as a commercial enterprise and its actions in terms of limiting NB Power's ability to set rates through the Public Utilities Board that will allow NB Power to fund its operations and debt obligations.

7 The Province should consider its role in reviewing NBIMC's actual results, and reviewing NBIMC budgets and strategy to ensure that they are consistent with the Province's expectations of NBIMC. This will allow the Province and NBIMC to ensure that they share a clear and common understanding of acceptable risk and growth targets consistent with the Province's fiscal objectives.

8 The Province should consider its role in reviewing ANBL's actual results and reviewing ANBL's budgets and strategy to ensure that they are consistent with the Province's expectations of ANBL. This will allow the Province and ANBL to ensure that they share a clear and common understanding of acceptable risk and growth targets consistent with the Province's fiscal objectives.

Nursing Homes

9 The Province should review and update the Nursing Home Act and Regulations as required to reflect changes in the sector, and to update the governance and financial relationships between the Province and nursing homes.

10 The Province should develop a long-term plan for future phases of capital upgrades to nursing homes which may require refurbishments over the next ten to fifteen years, to assist the Government in future budget planning.

11 The Province should continue to encourage nursing home financing amortization periods of no more than 20 years, to reflect the expected lifespan of facilities improvements, and the fixing of rates for between 10 and 20 years, to take advantage of relatively low interest rates.

12 Given the growing demands on nursing homes and the changes to funded hours of care, the Province should investigate the need to train additional registered nurses, nursing assistants and resident attendants to meet future staffing needs.

13 The Province should continue to assess whether changes to funding policies and the resulting impact on the proportion of funding that nursing homes receive from the Province have any impact on the Province's judgement as to whether or not government controls nursing homes as defined in PSAB.

Pension Plans

14 The Province should consider developing an accounting policy respecting pensions. A documented policy may include those items indicated in section 7.2.2.

15 The Province should develop an inventory of pension plan obligations recorded across the Government Reporting Entity and its agencies to ensure all benefits have been completely and appropriately accounted for.

16 The Province should review the basis for the segregation of NB Power's pension amounts and PSSA assets in the actuarial calculations related to the PSSA pension plan and determine whether similar segregated calculations should be performed for other provincial agencies.

17 The Province should continue to monitor the results of all actuarial valuations performed and ensure any new information is adequately addressed for accounting and funding purposes. The Early Retirement Plan valuation should be reviewed closely as there may be new trends emerging given that the last valuation on this plan was performed in the mid 1990's.

Retirement Allowance Benefits

18 The Province should determine the most appropriate accounting treatment for the incremental estimated liability related to retirement allowance benefits and the related note disclosure.

19 The Province should consider commissioning an actuarial valuation using current data to estimate the liability of retirement allowance benefits.

20 The Province should develop an accounting policy respecting retirement allowance benefits. A documented policy may include those items indicated in Section 8.2.

21 The Province should develop an inventory of benefit programs offered within the Government Reporting Entity to ensure all benefits have been completely and appropriately accounted for.

22 The Province should consider changing the terminology it uses to refer to various benefit programs to be consistent with PSAB guidance to promote clarity in the interpretation of accounting guidance related to these benefit programs.

23 In making any future changes to the Government Reporting Entity, the Province should continue to consider all additional accounting and reporting requirements and allow appropriate lead times to prepare required information, such as actuarial valuations and other estimates.

Regional Health Authorities (RHAs)

24 The Province should develop an updated Provincial Health Plan, including a clinical services plan. This planning process should evaluate the cost of providing the current health system, and establish funding targets based on the levels of activity and workload required to support the Province's objectives for the health system, as identified in the updated Provincial Health Plan.

25 The Department of Health business planning process should be revised to provide direction to RHAs about the changes to their services and service delivery models that should be undertaken to allow the RHAs to operate within their approved levels of funding. This would allow RHAs to develop internal plans and budgets that are consistent with the Department of Health approved funding levels.

26 Consideration should be given to having the Department of Finance provide the Department of Health and RHAs with multi-year funding targets for business planning purposes. This would permit the

introduction of changes to services and service delivery models to minimize disruptions to the system and to citizens.

Out of Province Hospital Payments

27 The annual budgeting process for Out of Province Hospital payments should consider explicitly the approved rate increases set by the Inter provincial Health Insurance Agreements Coordinating Committee, any known increases in facility-specific rates, and any other known changes in availability of services.

28 The Department of Health is encouraged to use the information from the new Out of Province Hospital Payments reporting model to monitor the nature of Out of Province services to better understand the underlying causes of increases in costs related to Out of Province Hospital Payments. While the Department cannot deny payment for residents who receive services Out of Province, analysis of the underlying nature of these services will provide the Department with better information to inform health services planning, and to influence health care service delivery in New Brunswick.

Sommaire

Gouvernement du Nouveau-Brunswick

Examen indépendant de la situation financière du Gouvernement

Décembre 2006

Grant Thornton

Sommaire

Mandat

Le nouveau gouvernement du Nouveau-Brunswick a été assermenté le 3 octobre 2006. Le 11 octobre 2006, les services de la firme d'experts-comptables Grant Thornton (S.E.N.C.R.L.) ont été retenus par le Gouvernement du Nouveau-Brunswick pour examiner et commenter les points suivants et formuler des recommandations afférentes :

1. l'écart entre les recettes prévues, les dépenses et les résultats financiers en fin d'année, comparativement au Budget principal 2006-2007, y compris les provisions pour pertes dans les prêts et les avances;
2. l'adoption par le gouvernement provincial des règles comptables du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'ICCA pour les biens corporels, ainsi que les incidences futures de cette approche en termes d'endettement net et de créances;
3. une estimation des obligations futures du gouvernement provincial, y compris l'élargissement à quatre voies de la Transcanadienne (Longs Creek à Grand-Sault);
4. l'impact actuel et futur sur la situation financière provinciale de la décision de plafonner les augmentations de tarifs d'électricité à 8 % pour l'année en cours, et ce qu'il adviendrait si ce gel des tarifs se poursuivait pendant quelques années;
5. les retombées futures sur les finances de la province, découlant des rapports continus qu'entretient le gouvernement provincial avec la Société de gestion des placements du N.-B. (SGPNB), la Société des alcools du N.-B. (ANBL), et Énergie NB;
6. le rapport qu'entretient le gouvernement provincial avec les foyers de soins et le financement provincial de ces établissements, ainsi que toutes les obligations futures du gouvernement en matière de projets de construction et de rénovation;
7. l'état du financement des régimes de retraite du secteur public;
8. la prise en compte des allocations de retraite, à l'exclusion des régimes de pension;
9. le caractère répétitif et les causes des déficits des régies régionales de la santé; et
10. le caractère répétitif et les cause des déficits du gouvernement provincial en matière de paiements aux hôpitaux à l'extérieur de la province.

Cet examen vise à offrir au gouvernement provincial un aperçu de sa situation financière pour l'année financière en cours et d'identifier les incidences financières des programmes actuels et des engagements des prochaines années. Cette information permettra au gouvernement provincial de prendre des décisions quant à la mise en place et à la gestion de programmes lui permettant d'atteindre ses objectifs financiers et ses objectifs de programmes.

Nature de l'examen

Cet examen est indépendant, comme le précise le mandat confié par le Gouvernement du Nouveau-Brunswick. Par ailleurs, il ne s'agit pas d'une vérification ou d'une mission d'examen, au sens que confère à ces termes le Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés.

Cet examen indépendant a surtout été réalisé au moyen d'entrevues, de l'examen et de l'analyse de documents, et de discussions. Ce faisant, Grant Thornton n'a en aucune manière tenté d'évaluer la viabilité financière d'organisation individuelle. Grant Thornton a demandé des renseignements à des cadres supérieurs du Gouvernement du Nouveau-Brunswick et à des organismes qui en relèvent, à propos de la situation financière du gouvernement et de ses organismes au 30 novembre 2006, puis a fondé son examen et son analyse sur ces discussions.

Remerciements

Nous aimerions remercier les représentants du gouvernement provincial, d'Énergie Nouveau-Brunswick, de la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick, et des régies régionales de la santé de leur collaboration et de l'aide qu'ils ont fournis dans le cadre de cet examen. La direction et le personnel de ces organisations se sont montrés d'une grande utilité par l'information communiquée et la rédaction de rapports d'analyse à l'appui de notre examen indépendant.

Le sous-ministre des Finances et la contrôleure provinciale nous ont assurés par écrit qu'au mieux de leurs connaissances, toutes les données et l'information demandées aux fins de l'examen nous ont été communiquées.

Situation financière actuelle et future

Selon l'information disponible, les résultats financiers prévus pour l'année 2006-2007 sont un **déficit prévu de 17,6 millions de dollars,** ainsi qu'un **accroissement prévu de l'endettement net de 156,7 millions de dollars**. Comme toute prévision, celle-ci peut changer en fonction de l'évolution des hypothèses de départ. Ces résultats prévus peuvent aussi changer selon les décisions prises quant à la **mise en place annoncée de programmes de quelques 60,7 millions de dollars**, ainsi qu'une série d'autres facteurs pour lesquels de nouvelles informations ont été communiquées ou à propos desquels d'autres renseignements sont exigés.

Les tendances historiques en matière de dépenses et les incidences de décisions déjà prises quant aux programmes nouveaux ou révisés exerceront des contraintes financières sur le gouvernement provincial au-delà de 2006-2007. Selon l'information disponible, en plus des dépenses de l'année en cours, le gouvernement provincial devra composer avec des contraintes de dépenses nettes, sans prendre en compte les frais accrus de la dette publique, comme il est décrit ci-dessous.

	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Contraintes de dépenses nettes, comparativement à 2006-2007	**300 à 416 millions de dollars**	**548 à 719 millions de dollars**	**573 à 773 millions de dollars**

Compte tenu de ces contraintes de dépenses nettes, le gouvernement provincial devra tenir compte des pressions financières que voici :

- les immobilisations accrues, ce qui s'est traduit par des acquisitions de biens et des engagements futurs pour de nouveaux projets de construction routière;
- des déficits possibles d'Énergie NB, découlant du gel des augmentations du tarif d'électricité résidentiel à 8 %; cette mesure pourrait faire en sorte que les contribuables financeront les coûts de fonctionnement d'Énergie NB et qu'Énergie NB cesse vraisemblablement d'être une société de la Couronne autosuffisante;
- la dépendance financière accrue des foyers de soins envers le financement du gouvernement provincial;
- des changements dans les coûts des régimes de retraite et les besoins de financement qui s'expliquent surtout par de nouveaux facteurs économiques et démographiques, ainsi que par la nécessité de satisfaire à certaines exigences législatives de paiements spéciaux dans le cas des caisses de retraite sous-financées;
- les déficits récurrents des régies régionales de la santé, ainsi que ceux des paiements aux hôpitaux à l'extérieur de la province; et
- augmentations temporisées des recettes fiscales et des autres recettes.

Endettement net

Depuis 2004, la modification des règles comptables visant les biens corporels fait en sorte que les coûts des investissements importants en infrastructure (comme les routes et les immeubles) sont amortis sur leur durée de vie utile. Par contre, l'impact sur l'endettement net continue de se faire sentir pendant l'année où le gouvernement provincial construit ou acquiert le bien.

À noter que le gouvernement provincial doit tenir compte de l'incidence possible des grands projets sur l'endettement net, comme l'élargissement à quatre voies de la Transcanadienne, soit la section de Longs Creek à Grand-Sault (409 millions de dollars en 2007-2008); les projets en vertu de l'entente Canada/Nouveau-Brunswick sur l'amélioration du réseau routier (contribution provinciale de 200 millions de dollars entre 2007 et 2017); et les grands projets d'immobilisation en construction, placés sous la responsabilité du ministère de l'Approvisionnement et des Services (218 millions de dollars entre 2006 et 2009).

En vertu des anciennes règles comptables, le déficit ou l'excédent annuel du gouvernement provincial était principalement abordé sous l'angle strict de l'excédent ou du déficit. Puisque les nouvelles règles comptables en matière de biens corporels établissent une distinction entre l'excédent ou le déficit et l'évolution de l'endettement net, il est maintenant plus important de prendre en compte ces deux mesures pour évaluer le bilan financier du gouvernement provincial.

Prévisions pour 2006-2007

Le Budget principal déposé le 28 mars 2006 comprenait un excédent prévu de **22,2 millions de dollars** et un accroissement de l'endettement net de **87,0 millions de dollars**. Cet excédent prévu était beaucoup moins important que l'excédent actuel de **243,7 millions de dollars** dégagé pour l'année financière 2005-2006.

Selon les dépenses et les recettes réelles à ce jour, les décisions prises après l'adoption du Budget principal et les projections de dépenses et de recettes au 31 mars 2007, et avant la prise en compte des risques et des incertitudes, le gouvernement provincial prévoit un déficit de **17,6 millions de dollars** et un accroissement de l'endettement net de **156,7 millions de dollars**.

Tableau 1 – Sommaires des budgets et résultats financiers prévus

(en millions de dollars)

	2006-07 Budget principal	2006-07 Prévisions	2006-07 Écart
Excédent (déficit)	**22,2 $**	**(17,6) $**	**(39,8) $**
Correctifs pour les biens corporels	(109,2) $	(139,1) $	(29,9) $
(Accroissement) baisse de l'endettement net	**(87,0) $**	**(156,7) $**	**(69,7) $**

Les prévisions financières reposent sur des prémisses quant à des événements et à des circonstances futurs et il se peut que ces événements et ces circonstances se déroulent autrement. Il s'ensuit que les résultats financiers réels et la situation financière de la province au 31 mars 2007 peuvent varier par rapport aux prévisions formulées ici.

En outre, il y a deux éléments d'incertitude quant aux prévisions de l'année 2006-2007, susceptibles d'entraîner une modification du déficit prévu :

- des coûts d'environ **60,7 millions de dollars** relatifs à des annonces de programme du gouvernement, concernant des programmes qui n'ont pas encore été officiellement adoptés; et
- l'incertitude à propos de nouvelles données reçues depuis la préparation des prévisions financières.

Annonces gouvernementales

Les nouveaux programmes et les changements de programme que voici ont fait l'objet d'une annonce, mais la décision finale concernant leur mise en place n'est pas encore prise ou est en cours. Advenant la mise en place de ces nouveaux programmes pendant l'année financière actuelle, les coûts connexes auraient une incidence supplémentaire sur les résultats financiers de 2006-2007. Le coût total de ces programmes annoncés et présentés ici se chiffrerait à **60,7 millions de dollars**.

Rapport MacKay	7,5 M$
Rabais d'efficacité énergétique	20,0 M$
Nettoyage du port de Saint John	29,3 M$
Traversier Saint John - Digby	2,0 M$
Enquête sur l'orimulsion	1,0 M$
Changements dans les critères d'admissibilité des prêts aux étudiants	Aucun montant estimatif établi pour l'heure
Coûts du service de la dette découlant des programmes annoncés	0,9 M$

Nouvelle information

Depuis le dépôt des prévisions d'octobre 2006 pour l'année 2006-2007, de nouvelles données ont été reçues ou d'autres renseignements sont exigés sur les points que voici.

Conventions collectives échues – il reste à négocier quatre conventions collectives échues.

Fonds en fiducie du gouvernement – Le gouvernement provincial peut puiser dans un Fonds en fiducie du gouvernement fédéral de 68,9 millions de dollars, pour des programmes ou des projets qui correspondent aux paramètres fixés pour l'utilisation de ces fonds en fiducie. Il est prévu que tous les coûts d'un nouveau programme seraient contrebalancés par les recettes tirées des fonds en fiducie du gouvernement fédéral.

Provisions pour les prêts aux étudiants – Au 30 septembre 2006, il y avait 35 millions de dollars de prêts aux étudiants en défaut de paiement et depuis, les montants de prêts aux étudiants en souffrance ont crû d'environ 840 000 $ par mois. Il s'ensuit qu'il faudrait possiblement réviser la provision pour les prêts aux étudiants de l'année 2006-2007, fixée initialement à 12,4 millions de dollars.

Comptes clients du ministère de l'Éducation – Le Ministère a des comptes clients d'une valeur de 33 millions de dollars, alors qu'une provision de 22,5 millions de dollars a été initialement établie. Il faudrait possiblement corriger cette provision pour la rendre conforme à la réalité.

Lacunes dans le financement du régime de retraite des foyers de soins – Des examens actuariels récents ont permis d'établir des lacunes de financement dans le régime de retraite de trois foyers de soins. Le surintendant des pensions de retraite a demandé, par ordonnance, de corriger ces lacunes. Les foyers de soins ont interjeté appel de cette ordonnance. Le gouvernement provincial n'est toutefois pas tenu de financer ces régimes. Du reste, compte tenu de la dépendance des foyers de soins à l'égard du financement provincial, la décision de combler le sous-financement pourrait avoir un impact sur la situation financière du gouvernement provincial.

Politiques de financement des foyers de soins – La décision annoncée par le gouvernement provincial d'augmenter les allocations pour menues dépenses et l'allocation vestimentaire pourrait entraîner des coûts additionnels de 3,8 millions de dollars.

Poussée pandémique de grippe – Même si des mesures ont été prises pour se préparer aux risques d'une poussée de grippe, le cas échéant, il pourrait y avoir des répercussions sur la situation financière de la province.

Évaluations des régimes de retraite – Il faudrait réaliser une évaluation actuarielle de certains régimes de retraite du gouvernement provincial, et leurs résultats pourraient avoir des incidences sur les résultats financiers de la province.

Prestations d'allocation de retraite – Une évaluation actuarielle récente a permis d'établir

une augmentation de 80 millions de dollars de la provision relative au programme de prestations d'allocation de retraite. L'incidence sur les résultats financiers de 2006-2007 dépendra du traitement comptable de cette nouvelle estimation.

Loi sur la responsabilité financière et le budget équilibré

En vertu de la *Loi sur la responsabilité financière et le budget équilibré*, le gouvernement a pour objectif de faire en sorte que les dépenses totales ne dépassent pas les recettes globales et ce, à compter de la période comprise entre le 1er avril 2004 et le 31 mars 2007. Depuis le 1er avril 2004, avant la prise en compte des risques et des incertitudes, l'excédent cumulatif prévu se chiffre à **464,8 millions de dollars.** Le gouvernement provincial se conformera donc aux dispositions de la *Loi sur la responsabilité financière et le budget équilibré*, à moins que ne surviennent des changements dans les prévisions qui surpassent ce montant.

Tableau 2 – Excédent cumulatif

(en millions de dollars)

	Réel 2004-2005	Réel 2005-2006	Prévu 2006-2007
Excédent (déficit)	242,2 $	240,2 $	(17,6) $
Excédent cumulatif – Début de l'année	- $	242,2 $	482,4 $
Excédent cumulatif – Fin de l'année	**242,2 $**	**482,4 $**	**464,8 $**

La *Loi sur la responsabilité financière et le budget équilibré* indique également que le gouvernement a aussi pour objectif qu'à la fin de chaque année financière, le ratio de l'endettement net et du PIB soit moindre que celui enregistré à la fin de l'année financière précédente.

Compte tenu de l'accroissement prévu de l'endettement net de **156,7 millions de dollars**, le gouvernement provincial doit tenir compte du ratio prévu de l'endettement net et du PIB pour l'année 2006-2007 s'il souhaite se conformer à la législation.

Incidences au-delà de 2006-2007

Les résultats financiers et la situation financière du gouvernement provincial après 2006-2007 dépendront dans une large mesure des dépenses pluriannuelles et de décisions prises antérieurement en matière de programmes et de services. Nous présentons ci-dessous les pressions qui en résulteront en termes de dépenses nettes, au-delà des prévisions pour l'année en cours. Ces montants ne comprennent pas les coûts croissants de la dette publique associés au financement de ces pressions en termes de dépenses nettes.

Tableau 3 – Pressions en termes de dépenses nettes, comparativement à l'année 2006-2007 (en millions de dollars)

	2007-2008	*2008-2009*	*2009-2010*
Les coûts des services hospitaliers augmentent en règle générale de 7 à 10 % chaque année	70 – 100 $	145 – 210 $	230 – 341 $
Les coûts de l'Assurance-maladie augmentent en moyenne de 8,8 % par année au Nouveau-Brunswick	30 - 40	65 - 85	100 - 130
Au Canada, les dépenses en médicaments sur ordonnance ont crû de 10 à 11 %	14 - 15	29 - 32	46 - 51
Les coûts des programmes des Services familiaux et communautaires augmentent chaque année de 1,5 %, sous réserve d'un changement de politique	12 - 13	24 - 27	37 - 41
Les augmentations salariales annuelles se situent généralement entre 40 et 50 millions de dollars	40 - 50	80 - 100	120 - 150
Croissance prévue des recettes fiscales, avant les réductions d'impôt	(80 - 90)	(180-210)	(300-330)
Valeur estimative des réductions d'impôt annoncées	80 - 90	100 - 110	140 - 150
Changements à la formule de péréquation fédérale, qui se traduira par ailleurs par une croissance minime des recettes	-	(30 - 50)	(60 - 100)
Réductions prévues des subventions conditionnelles du gouvernement fédéral	30 - 35	45 - 50	60 - 65
Rétablissement de la subvention à la Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes	60	60	60
Amortissement d'une section de la Transcanadienne, au coût de 409 millions de dollars	8 - 9	8 - 9	8 - 9
Impact du gel des augmentations de tarif d'électricité de 8 % par Énergie NB, susceptible d'entraîner une perte financière annuelle	0 - 46	0 - 46	0 - 46

Acquisition d'autres sources d'énergie pendant la fermeture de la centrale électrique de Point Lepreau	-	140 - 180	70 - 90
Changement dans la politique de financement des foyers de soins, qui se traduira par des coûts accrus	30 - 40	50 - 55	50 - 55
Financement des projets de construction de foyers de soins, qui entraînera des coûts accrus	6 - 8	12 - 15	12 - 15
Pressions en termes en dépenses nettes totales	**300 – 416 $**	**548 – 719 $**	**573 – 773 $**

Autres pressions financières

En plus des pressions en termes de dépenses nettes décrites ci-dessus, le gouvernement provincial devra composer avec les pressions financières futures que voici.

Comptabilité des biens corporels
Depuis que le gouvernement provincial a commencé à capitaliser ses immobilisations en 2004, les acquisitions de biens corporels de la province ont dépassé de **340,8 millions de dollars** les dépenses d'amortissement, ce qui a donné lieu à des dépenses d'amortissement accrues, de **6 millions à 8 millions de dollars.**

Par ailleurs,

- le gouvernement provincial fera l'acquisition le 1er novembre 2007 d'une nouvelle section de la Transcanadienne au coût de **409 millions de dollars** (entre Longs Creek et Grand-Sault);
- le 2 octobre 2006, le gouvernement provincial a signé un protocole d'entente avec le gouvernement fédéral concernant le partage des coûts d'un autre volet de **400 millions de dollars (contribution provinciale de 200 millions)** de construction routière; et
- le ministère de l'Approvisionnement et des Services gère des projets d'immobilisations d'une valeur totale d'environ 218 millions de dollars pour le compte de divers ministères provinciaux.

Cet actif croissant réduit la marge de manœuvre du gouvernement provincial, pour ce qui est des décisions à prendre chaque année dans l'affectation de ses ressources financières.

Gel des augmentations du tarif d'électricité résidentiel d'Énergie NB
La décision de plafonner à 8 % les augmentations de tarif d'électricité résidentiel peut avoir entraîné un déficit, dans la mesure où les tarifs d'électricité résidentiels ne permettront pas de récupérer les coûts d'Énergie NB. Si cette décision devrait entraîner une perte pour Énergie NB, le gouvernement provincial assumerait cette perte par l'entremise de la Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick, ce qui ferait sorte qu'au bout du compte les coûts d'Énergie NB incomberaient aux contribuables et non pas aux consommateurs.

À plus long terme, si Énergie NB était incapable de couvrir ses coûts de fonctionnement et son financement par emprunts à cause d'un déficit structurel, cette société de la Couronne pourrait ne plus être considérée comme autosuffisante. Le cas échéant, il faudrait alors consolider l'actif et le passif d'Énergie NB dans les états financiers du gouvernement provincial, ce qui aurait pour effet d'accroître l'endettement net de la province.

Financement accru des foyers de soins
Environ la moitié des 62 foyers de soins de la province ont accumulé un déficit d'exploitation.

En raison de changements récents dans les politiques de financement des foyers de soins et de l'approbation de 12 projets d'immobilisations, la proportion du financement par la province des foyers de soins passera de 65 % à 85 %. À l'heure actuelle, les foyers de soins ne relèvent pas du gouvernement provincial, mais cette dépendance accrue à l'endroit du financement provincial pourrait se traduire par une modification du traitement comptable des finances de ces établissements. Un tel changement pourrait amener le gouvernement provincial à inclure l'actif et le passif des foyers de soins dans ses états financiers.

Tendances en matière d'évaluations actuarielles des caisses de retraite

Les tendances comme l'espérance de vie accrue, un taux d'actualisation plus bas, et la retraite anticipée, ainsi que les changements apportés aux régimes de retraite en vigueur pourraient accroître la dette provinciale à l'égard des caisses de retraite.

Trois des régimes de retraite du gouvernement provincial, soit le Régime de pension de retraite dans les services publics (LPRSP), le Régime de retraite des enseignants, et ceux des juges sont assujettis à des dispositions législatives de paiements spéciaux à effectuer, afin de garantir que les régimes soient suffisamment provisionnés. Les paiements spéciaux ont repris au cours de l'année financière 2004, et le régime de la LPRSP et celui des enseignants sont maintenant provisionnés à 92,1 % et 95,6 %, respectivement. Le gouvernement provincial devrait continuer à suivre de près les ratios de financement de ces régimes et à apporter au besoin les correctifs voulus aux paiements, de manière à s'assurer que les régimes sont financés comme il se doit.

Déficits répétés des régies régionales de la santé

Comme l'illustre la Figure 1, les dépenses réelles en services hospitaliers et soins de santé mentale ont dépassé les budgets au cours des six dernières années. Il s'agit là des deux plus importants postes de dépenses des RRS. Les budgets de ces programmes n'ont pas été modifiés pour prendre en compte l'augmentation annuelle usuelle de 6,5 % par rapport aux dépenses de l'année précédente. Il s'ensuit que les RRS reconduisent chaque année des paramètres de coût qui vont au-delà du financement attribué.

Figure 1 - Comparaison des dépenses prévues et des dépenses réelles en services hospitaliers et soins de santé mentale

(en milliers de dollars)

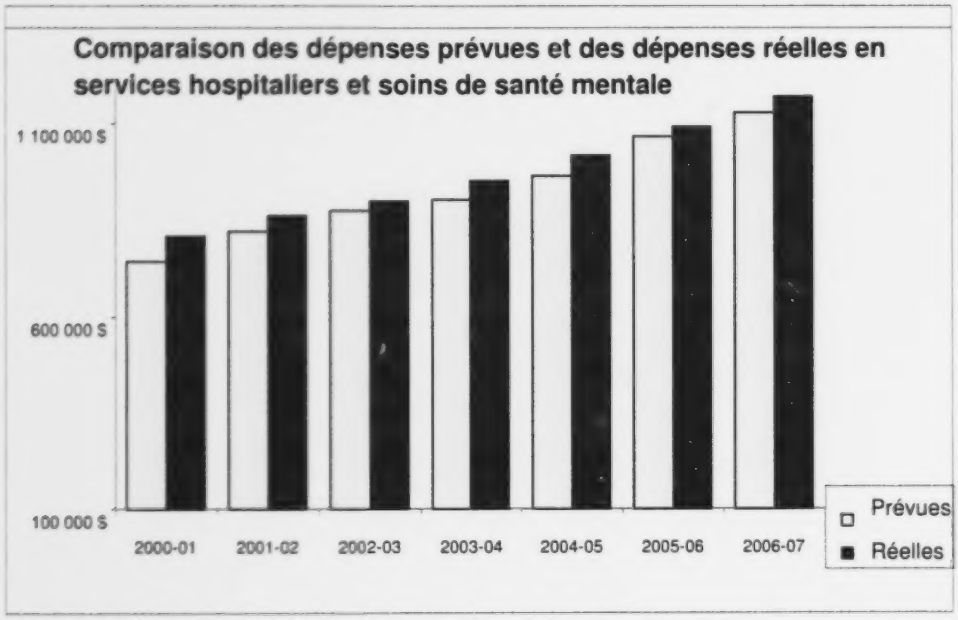

Par ailleurs, les déficits récurrents des RRS s'expliquent par les facteurs que voici :

- Les objectifs budgétaires des RRS ne s'appuient sur aucune hypothèse d'activité ou de charge de travail.
- Les RRS ne présentent pas au ministère de la Santé de plan d'action pour régler les problèmes d'écarts entre le financement souhaité et le financement demandé.
- Les budgets internes des RRS dépassent les objectifs de financement du ministère de la Santé.
- Le ministère de la Santé n'approuve pas les plans d'affaires des RRS.
- L'approbation du financement des RRS survient alors que le tiers de l'année financière est déjà écoulé.
- Il n'est pas prévu d'approuver et d'encadrer un financement sur plusieurs années.
- Aucune directive sur le financement n'est offerte au cours de l'année financière.
- Les déficits des RRS sont comblés en fin d'année sous forme de fonds de roulement, mais les correctifs à la base de financement surviennent ultérieurement.

Déficits récurrents des paiements aux hôpitaux à l'extérieur de la province

Entre 2001-2002 et 2005-2006, les dépenses réelles au titre des paiements aux hôpitaux à l'extérieur de la province ont augmenté en moyenne chaque année de 5,7 millions de dollars, pour atteindre une augmentation totale de 22,8 millions de dollars. En pourcentage, cela se traduit par une croissance annuelle des coûts se situant entre 5,8 % et 32,5 %. Les barèmes des paiements aux hôpitaux à l'extérieur de la province sont établis par un comité national ou par les hôpitaux qui offrent les services.

Comme l'illustre la Figure 2, les dépenses prévues au titre des paiements aux hôpitaux à l'extérieur de la province ont généralement augmenté chaque année, mais n'ont pas augmenté par rapport aux dépenses réelles de l'année précédente. Pour l'année 2006-2007, le Budget principal prévoyait un niveau de financement des paiements aux hôpitaux à l'extérieur de la province plus bas que les coûts réels pour l'année précédente. Les dépenses prévues au titre des paiements aux hôpitaux à l'extérieur de la province ne reposent sur aucune hypothèse de consultations ou de volumes d'activité susceptibles de valider ces prévisions de dépenses.

Il s'ensuit qu'au cours des cinq dernières années, le ministère de la Santé a dû composer avec des déficits, par rapport aux paiements aux hôpitaux à l'extérieur de la province.

Figure 2 – Comparaison des paiements prévus et des paiements réels aux hôpitaux à l'extérieur de la province

(en milliers de dollars)

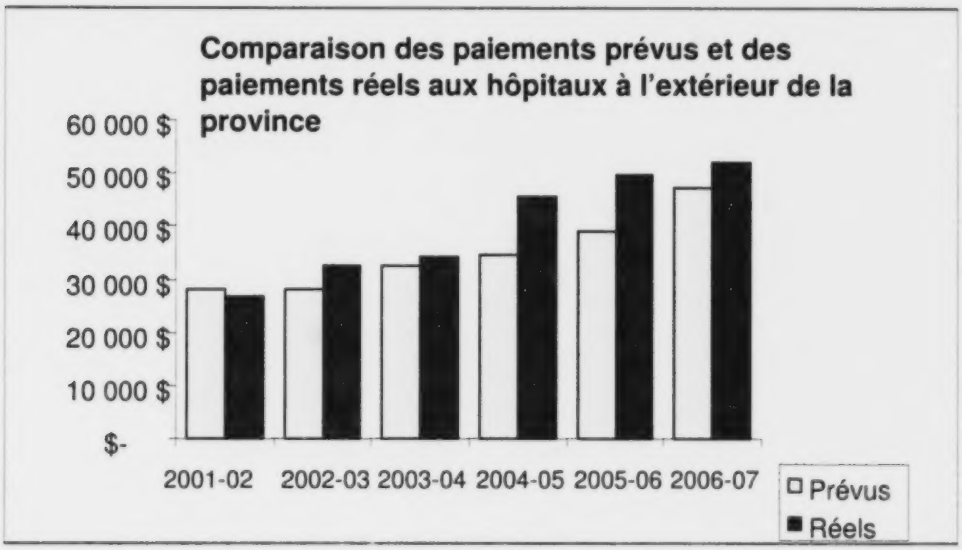

Recommandations

Le mandat d'examen indépendant confié par le gouvernement provincial faisait état de recommandations à formuler à la suite de l'examen. Voici nos recommandations :

Prêts et provisions

1 Le gouvernement provincial devrait s'assurer qu'un mécanisme de recouvrement efficace soit en place dès que possible pour les prêts aux étudiants en défaut de paiement, afin de réduire au minimum les pertes futures.

Biens corporels

2 Le gouvernement provincial devrait envisager un plan d'immobilisations ou de gestion immobilière à long terme qui offrirait des balises sur les immobilisations annuelles, et garantirait que les changements au niveau de l'endettement net relié aux immobilisations ne dépasse pas le niveau prévu.

3 Le gouvernement provincial devrait revoir les règles comptables actuelles qui régissent les biens corporels de toutes les entités inscrites comme entité comptable du gouvernement. Il devrait en outre évaluer le caractère raisonnable et la cohérence des taux d'amortissement, des seuils d'immobilisations, et les catégories d'immobilisations établies.

4 Le gouvernement provincial devrait évaluer la pertinence de ses taux d'amortissement et de ses seuils d'immobilisations, à la lumière d'une période de temps d'utilisation raisonnable et compte tenu de l'expérience d'autres provinces comparables. Cette évaluation devrait permettre d'établir si les taux d'amortissement reflètent bien la durée de vie utile des biens de la province et si les coûts d'amortissement connexes reflètent comme il se doit l'usure des biens par la prestation des services.

5 Le gouvernement provincial devrait continuer à observer les conseils du CCSP en matière de comptabilité des biens corporels, de manière à planifier et à gérer ses biens corporels de manière judicieuse.

Gouvernance

6 Le gouvernement provincial devrait revoir sa gestion générale d'Énergie NB et éliminer l'incohérence apparente entre, d'une part, sa politique déclarée de faire en sorte qu'Énergie NB fonctionne comme une entreprise commerciale, et, d'autre part, les mesures prises qui limitent dans les faits, la capacité d'Énergie NB à fixer des tarifs, par l'entremise de la Commission des entreprises de service public du N.-B. qui lui permettraient de financer ses activités et de payer ses dettes.

7 Le gouvernement provincial devrait revoir son rôle dans l'examen des résultats réels de la SGPNB, de même qu'il devrait examiner les budgets et la stratégie de la SGPNB et s'assurer qu'ils sont conformes aux attentes du gouvernement provincial à l'égard de cette société de la Couronne. Ce faisant, le gouvernement provincial et la SGPNB auront une compréhension claire et commune des risques acceptables et des objectifs de croissance qui s'inscrivent dans le cadre financier du gouvernement provincial.

8 Le gouvernement provincial devrait revoir son rôle dans l'examen des résultats réels d'ANBL, de même qu'il devrait examiner les budgets et la stratégie d'ANBL et s'assurer qu'ils sont conformes aux attentes du gouvernement provincial à l'endroit de cette société de la Couronne. Ce faisant, le gouvernement provincial et ANBL auront une compréhension claire et commune des risques acceptables et des objectifs de croissance qui s'inscrivent dans le cadre financier du gouvernement provincial.

Foyers de soins

9 Le gouvernement provincial devrait examiner et mettre à jour la *Loi sur les foyers de soins* et la réglementation connexe selon les besoins, afin de rendre compte des changements survenus dans le secteur. Le gouvernement devrait également mettre à jour les liens de gouvernance et les relations financières qu'entretiennent le gouvernement provincial et les foyers de soins.

10 Le gouvernement provincial devrait adopter un plan à long terme pour les futurs projets de rénovation des foyers de soins susceptibles d'exiger une remise à neuf au cours des dix à quinze prochaines années. Cette mesure faciliterait la planification budgétaire du gouvernement pour les années à venir.

11 Le gouvernement provincial devrait continuer à encourager un amortissement du financement des foyers de soins sur une période d'au plus 20 ans, de manière à mieux refléter la durée de vie prévue des améliorations d'installation. De même, il devrait encourager l'établissement de taux d'intérêts visant un terme compris entre 10 et 20 ans, ce qui offrirait la possibilité de profiter de taux d'intérêts relativement bas.

12 Compte tenu des demandes croissantes exercées à l'endroit des foyers de soins et des changements survenus dans le nombre d'heures de soins financées, le gouvernement provincial devrait songer au besoin de former d'autres infirmières immatriculées, d'infirmières auxiliaires, et de préposés aux résidents dans le but de combler les futurs besoins en personnel.

13 Le gouvernement provincial devrait continuer sa réflexion sur la pertinence d'un changement à sa politique de financement et de déterminer si l'impact qui en découle sur la proportion du financement provincial reçu par les foyers de soins ont une quelconque incidence sur la perception du gouvernement provincial quant au contrôle qu'il exerce effectivement ou non sur les foyers de soins, au sens qu'entend le CCSP.

Régimes de retraite

14 Le gouvernement provincial devrait envisager l'élaboration d'une politique comptable qui régirait les régimes de retraite. Une politique en la matière comprendrait les éléments mentionnés dans la section 7.2.2.

15 Le gouvernement provincial devrait dresser la liste de ses obligations en matière de caisses de retraite, dans les entités comptables et les organismes du gouvernement. Ce faisant, il aura la garantie que toutes les prestations auront été entièrement et dûment comptabilisées.

16 Le gouvernement provincial devrait revoir ses critères pour la séparation des montants dévolus au régime de retraite d'Énergie NB et l'actif de la LPRSP dans les calculs actuariels se rapportant au régime de pension de retraite dans les services publics. Il devrait en outre déterminer s'il y aurait lieu d'effectuer séparément ce genre de calculs dans d'autres organismes du gouvernement provincial.

17 Le gouvernement provincial devrait continuer à exercer un suivi des

résultats de toutes les évaluations actuarielles et s'assurer que l'on donne suite à tout changement, à des fins comptables et de provisionnement. L'évaluation du programme de retraite anticipée devrait faire l'objet d'une surveillance particulière, car de nouvelles tendances peuvent apparaître, compte tenu que la dernière évaluation de ce régime a eu lieu au milieu des années 1990.

Prestations d'allocation de retraite

18 Le gouvernement provincial devrait se prononcer sur le traitement comptable le plus judicieux à réserver à la provision croissante relative aux prestations d'allocation de retraite, et en ce qui concerne la présentation connexe d'informations par voie de notes.

19 Le gouvernement provincial devrait commander une évaluation actuarielle à l'aide des données actuelles, dans le but d'évaluer la provision des prestations d'allocation de retraite.

20 Le gouvernement provincial devrait adopter une politique comptable régissant les prestations d'allocation de retraite. Une politique bien étayée pourrait comprendre les éléments mentionnés dans la section 8.2.

21 Le gouvernement provincial devrait recenser tous les programmes de prestations offerts dans les entités comptables du gouvernement et s'assurer ainsi que toutes les prestations ont été entièrement et dûment comptabilisées.

22 Le gouvernement provincial devrait envisager de modifier sa terminologie qui sert à désigner les divers programmes de prestations, de manière à se conformer aux lignes directrices du CCSP. Cela conférerait plus de clarté à l'interprétation des lignes directrices comptables du Conseil à l'égard de ces programmes de prestations.

23 Dans tout futur changement dans l'entité comptable du gouvernement, le gouvernement provincial devrait continuer à envisager d'autres exigences comptables et d'information, puis laisser suffisamment de temps pour la production de l'information exigée, comme une évaluation actuarielle et d'autres estimations.

Régies régionales de la santé (RRS)

24 Le gouvernement provincial devrait produire un Plan provincial de la santé mis à jour, qui contiendrait un plan de services cliniques. Cette planification devrait permettre d'évaluer le coût du système de santé actuel, et d'établir des objectifs de financement d'après les niveaux d'activité et la charge de travail qui s'imposent pour soutenir les objectifs provinciaux en matière de soins de santé, comme ils auront été établis dans le Plan provincial de la santé.

25 Il faudrait revoir la planification des activités du ministère de la Santé de façon à ce qu'elle comprenne des directives aux RRS sur les changements à apporter à leur panier de services et à leurs modes de prestation des services. Ces changements devraient survenir pour permettre aux RRS de fonctionner dans le cadre budgétaire autorisé. Ce faisant, les RRS seraient en mesure d'élaborer des plans et des budgets internes conformes aux niveaux de financement approuvés par le ministère de la Santé.

26 Il faudrait envisager d'autoriser le ministère des Finances à fixer au ministère de la Santé et aux RRS des objectifs de financement pluriannuels, dans le cadre de la planification de leurs activités. Cela permettrait d'apporter des changements aux services et aux modes de prestation des services qui minimiseraient la perturbation dans le réseau et les inconvénients aux citoyens.

Paiements aux hôpitaux à l'extérieur de la province

27 Aux fins de l'élaboration annuelle du budget pour les paiements aux hôpitaux à l'extérieur de la province, le gouvernement provincial devrait prendre directement en compte les augmentations tarifaires établies par le comité de coordination des ententes interprovinciales sur l'Assurance-maladie, les augmentations de tarifs connues d'un établissement hospitalier en particulier, ainsi que tout autre changement connu dans les services offerts.

28 Le ministère de la Santé est encouragé à utiliser l'information provenant du modèle de compte rendu sur les paiements aux hôpitaux à l'extérieur de la province pour exercer un suivi de la nature de services offerts à l'extérieur de la province, dans le but de mieux comprendre les causes sous-jacentes des augmentations des coûts en matière de paiements aux

hôpitaux à l'extérieur de la province. Le Ministère ne peut certes pas refuser de rembourser un résident qui reçoit des services hospitaliers à l'extérieur de la province. Il n'en demeure pas moins que l'analyse de la nature véritable des services rendus renseignera mieux le Ministère et permettra une meilleure planification des services de santé, ce qui aura en bout de ligne un effet positif sur la prestation des soins de santé au Nouveau-Brunswick.